

FICHE D'INTENDANCE

A RENDRE IMPERATIVEMENT
Munie d'une photographie d'identité (nom et prénom au dos)

Photo
récente
format
standard

Merci d'écrire LISIBLEMENT et en LETTRES CAPITALES

NOM / Prénom de l'élève : Classe.....

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Adresse : N°..... Rue

Code Postal : Ville:

NOM / Prénom du père, de la mère ou du représentant légal :

Adresse : N°..... Rue

Code Postal : Ville: Téléphone :

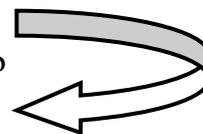
SIGNATURE de l'élève majeur ou de son représentant légal :

BOURSIER

Coller ou agraffer ici le **RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**
au nom du père ou de la mère ou du représentant légal



RESTAURATION SCOLAIRE : TOURNEZ SVP



----- PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION -----

Numéro Carte Lycéen 2022-2023 : Quotient familial :

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu une carte d'accès au lycée
et au restaurant.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, j'ai été informé(e) que je devrais payer la somme de **5.00 Euros** et remettre une
photographie pour disposer d'une nouvelle carte.

Je note que mon inscription est annuelle. Si je souhaite me désinscrire, je devrai adresser un courrier au plus tard 15
jours avant le début du trimestre. Chaque trimestre commencé sera payable en totalité (Voir le règlement intérieur)

Fait à Vitry-Sur-Seine, le Signature :

MODE D'EMPLOI

pour l'accès au RESTAURANT SCOLAIRE en 2023-2024

Nouveau projet **ÉquiTables** de la Région Ile-de-France

Document à rendre avant le 7 juillet 2023

❖ *Les tarifs : de 0,20€ à 4,10€ suivant le quotient familial CAF*

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
QUOTIENT	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2388 €
Tarif/repas	0,20 €	1,44 €	1,64 €	1,85 €	2,05 €	2,26 €	2,46 €	3,00 €	3,65 €	4,10 €

Le Lycée pratique 3 types de forfait : 5 jours, 4 jours et 3 jours. Le tarif s'appliquera en fonction du quotient familial et du forfait choisi.

Un acompte équivalant à la somme de 80.00€ (quatre vingt euros) est payable en chèque ou en espèce à l'inscription. **Le solde doit être réglé avant le 31 Octobre 2023.**

Vous êtes allocataire CAF	Vous n'êtes pas allocataire CAF
<p><i>Si vous n'avez pas reçu</i> l'attestation de restauration scolaire envoyée à votre domicile par la Région/Caf,</p> <p>vous devez joindre à la place <i>l'attestation du quotient familial de la Caf</i> que vous trouverez sur le site : www.caf.fr</p>	<p>Vous pourrez éditer l'attestation de restauration scolaire <i>après calcul de votre quotient familial</i> sur le site de la Région www.iledefrance.fr/equitables</p> <p>en n'oubliant pas d'agrafer également à cette fiche <i>les pièces justificatives demandées</i> sur l'attestation.</p>

❖ *Pour bénéficier de ces tarifs : agrafer impérativement l'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE à cette fiche.*

ATTENTION :

si votre dossier est incomplet
le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,10€ le repas

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique **ÉquiTables** 0800 075 065 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ou accédez au site www.iledefrance.fr/equitables